

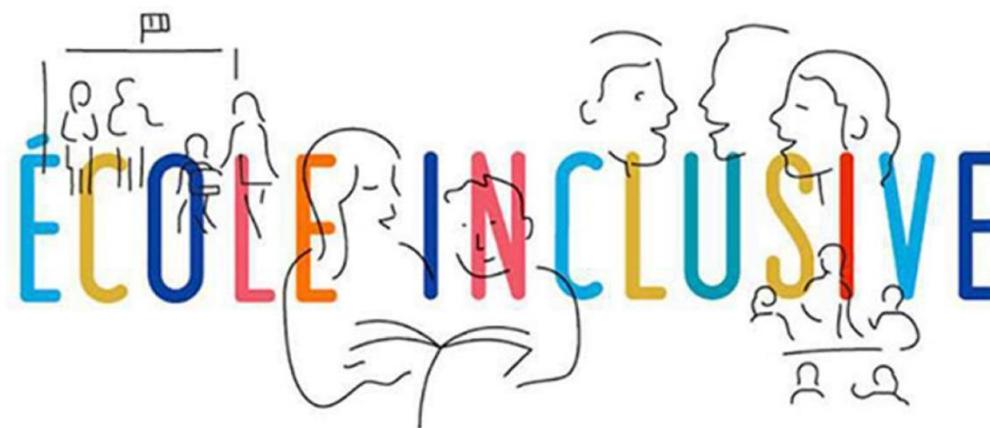


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Gay
Verfeil

**Réunion de rentrée
des parents d'élèves
notifiés par la MDPH**



1) PRÉSENTATION DES AESH

2) RÔLE DES AESH

3) PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU PIAL 15

4) RÔLE D'UN ERSH

5) SUIVI DES ÉLÈVES – EQUIPE DE SUIVI DE SCOLARITÉ (ESS)

6) DISTRIBUTION DU DOCUMENT DE FORMALISATION DU PPS

RÔLE D'UN AESH :

L'accompagnement des élèves a lieu dans :

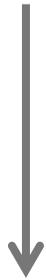
- les actes de la vie quotidienne
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

- Être le **relais de l'enseignant** sans se substituer à lui
- Faciliter le contact** entre l'élève et ses camarades de classe
- Permettre à l'enfant **d'acquérir le plus d'autonomie possible**
- L'encourager et le féliciter** lorsqu'il réalise des progrès
- Favoriser la participation de l'élève** pour aider à son intégration
- Aider aux déplacements** dans la classe ou à la manipulation de certains matériels
- Harmoniser rythme** de l'enfant et travail demandé
- Accompagner** si nécessaire lors des moments périscolaires (sorties, repas à la cantine...)
- Accomplir des gestes**, ne requérant pas de qualification médicale, que l'enfant ne peut pas faire seul
- Participer au projet personnalisé de scolarisation** mis en place

https://www.youtube.com/watch?v=aFMDX_0RFe4

PIAL 15 : VERFEIL

ÉCOLES MATERNELLES
ET PRIMAIRES



**38 écoles
publiques**

COLLÈGES



3 collèges
Saint-Pierre de Lages
Quint Fonsegrives
Verfeil

LYCÉE



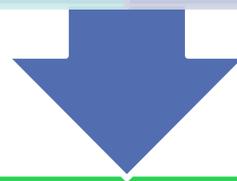
**1 lycée
polyvalent**
Gragnague

PIAL 15 : VERFEIL

CO-PILOTE DU PIAL 15

IEN : Mme Anne PHILIPSON

PRINCIPAL : M. Jean-Philippe MONTEIL



COORDONNATRICE

Mme Julie SAUVESTRE
(Directrice de l'école primaire de Lanta)



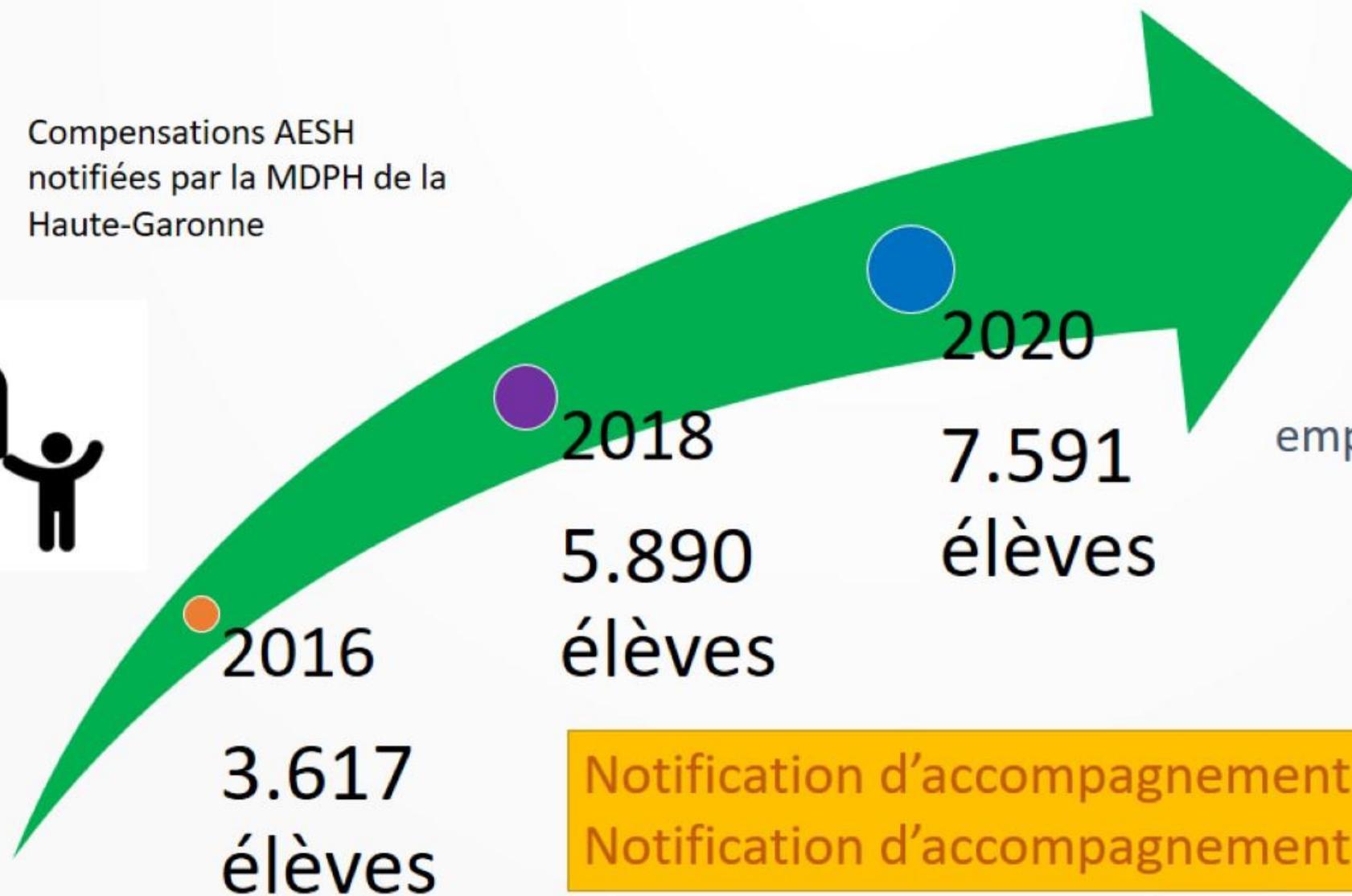
AESH Référentes

Mme Carine GOUT
(Lanta/Verfeil/Gragnague)

Mme Mélanie FOUCHER
(Quint-Fonsegrives)

L'accompagnement des élèves en situation de handicap en Haute-Garonne

Compensations AESH
notifiées par la MDPH de la
Haute-Garonne



En 2020
4000 AESH
employés par l'E.N. dans le
département
(2016 : 1500 AESH)

Notification d'accompagnement Individuel : 25%
Notification d'accompagnement Mutualisé : 75%

LE PIAL, définition.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une nouvelle forme d'**organisation** propre aux écoles et établissements scolaires.



Ils favorisent la **coordination** des ressources au plus près des élèves en situation de **handicap** (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques), pour une meilleure prise en compte de leurs **besoins**.

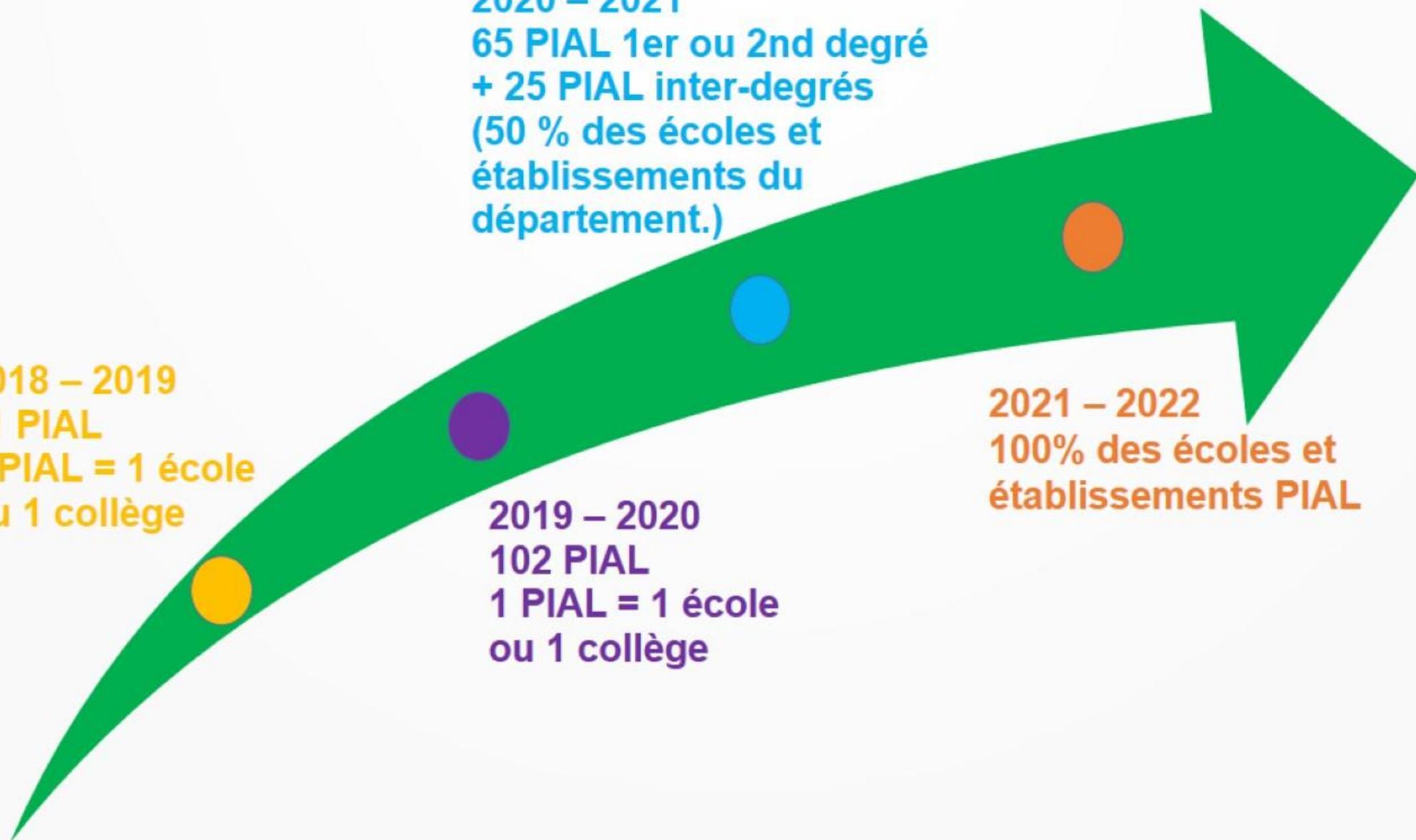
Feuille de route des PIAL en Haute-Garonne

2018 – 2019
11 PIAL
1 PIAL = 1 école
ou 1 collège

2020 – 2021
65 PIAL 1er ou 2nd degré
+ 25 PIAL inter-degrés
(50 % des écoles et établissements du département.)

2019 – 2020
102 PIAL
1 PIAL = 1 école
ou 1 collège

2021 – 2022
100% des écoles et établissements PIAL



Le PIAL, quels objectifs?

- Répondre au plus près des **besoins** des élèves notifiés ;
- **Professionaliser les AESH** et améliorer leurs conditions de travail ;
- Renforcer les **partenariats** avec les familles et les professionnels éducatifs et de soin.
- Apporter de la **souplesse** et de l'**autonomie** dans l'organisation de l'accompagnement humain.

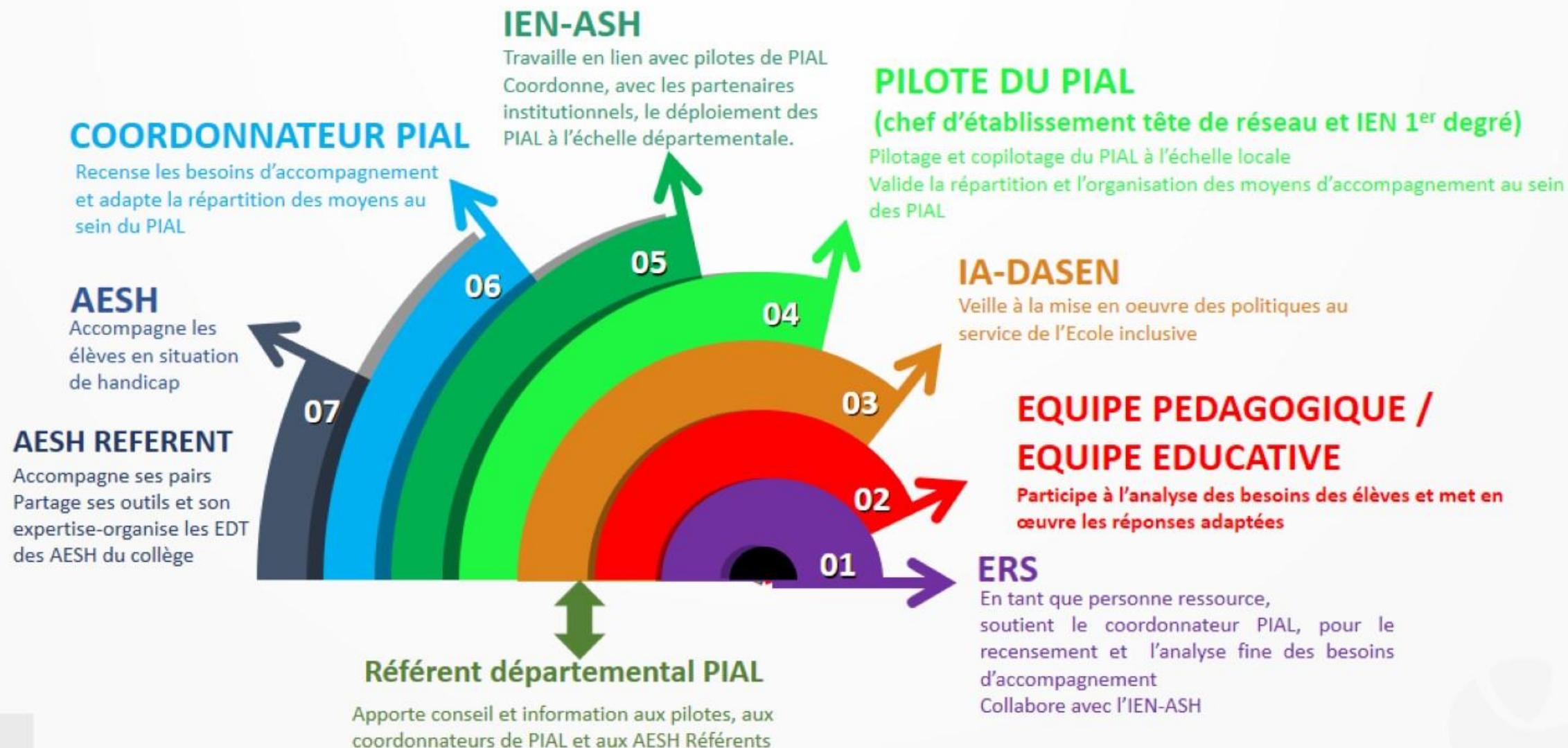


Le PIAL, quels leviers?

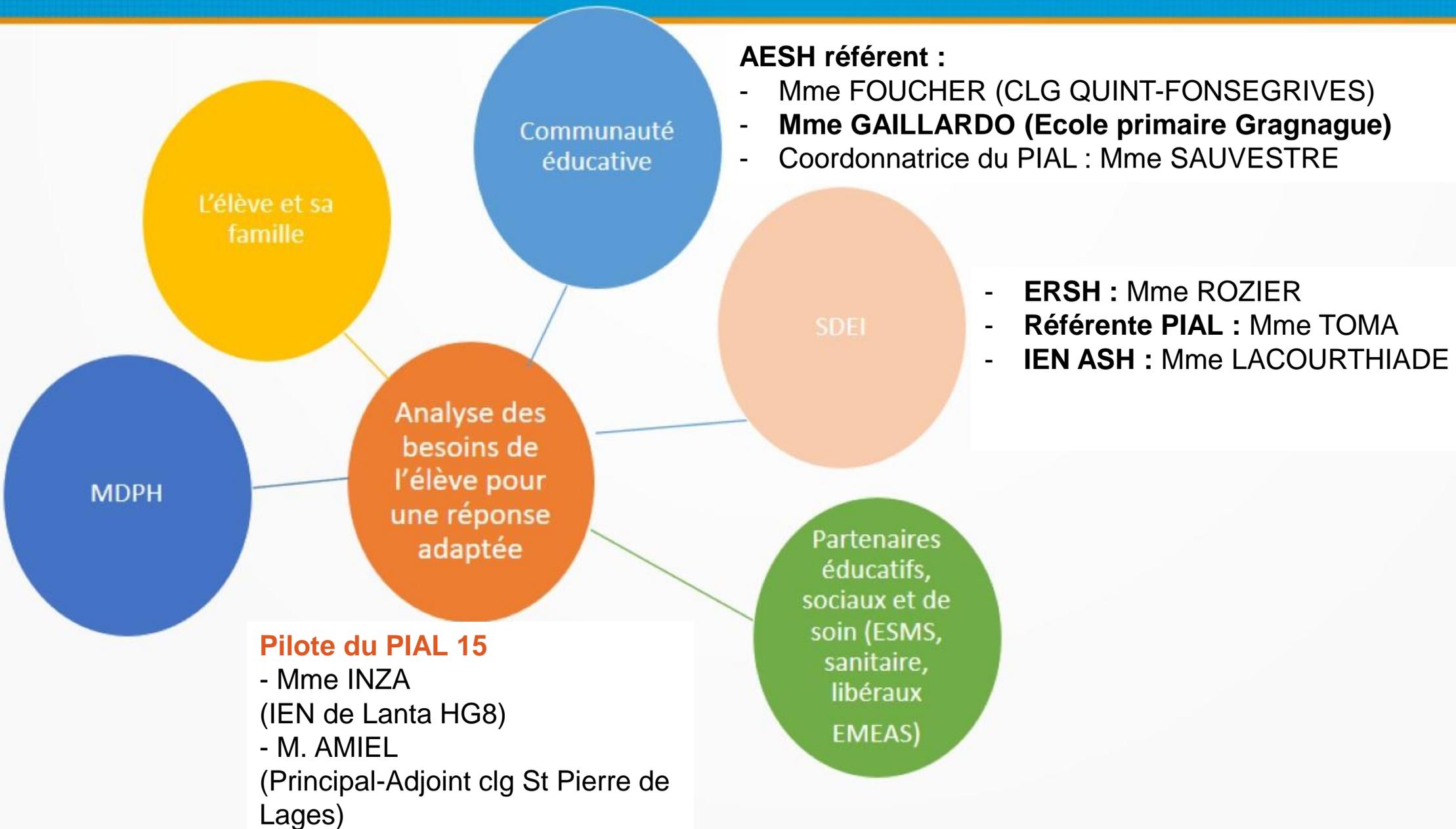
- Déployer des dispositifs de **formation** ciblés, s'appuyant sur un diagnostic partagé ;
- Coordonner **localement** l'accompagnement humain (coordonnateur PIAL) ;
- **Accueillir et accompagner** les AESH dans leurs missions, au sein de la communauté éducative (AESH référent) ;
- Diffuser les **outils institutionnels** et accompagner leur mise en œuvre ;



Le PIAL, quels acteurs?



Le PIAL, quels partenaires?



Le PIAL, quels apports?

Pour l'élève :

- Une réponse concertée et adaptée à ses besoins
- Un chemin accompagné vers l'autonomie
- Une continuité de l'accompagnement
- Une meilleure sécurisation du parcours
- Une coopération et un dialogue renforcés

Pour l'AESH :

- Appartenance affirmée à la communauté éducative
- Une professionnalisation par un accompagnement de proximité, une formation initiale et continue et une diversification des modes d'intervention
- Une augmentation possible des quotités de service
- *une amélioration de leurs conditions de travail

Pour l'enseignant et l'établissement :

- Un travail en équipe et une montée en compétences
- Des aides et ressources institutionnelles
- Une coordination locale de l'accompagnement
- Une démarche d'auto évaluation pour améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap et leurs familles
- Un renforcement du partenariat avec les acteurs des secteurs sanitaires et médico-sociaux

ROLE DU ERSH

Les enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap

L'enseignant référent assure le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap sur tout le parcours de formation en veillant :

- à **la mise en œuvre, la cohérence et la continuité du PPS** (projet personnalisé de scolarisation) notifié par la MDPH ;
- à **la coordination des actions de l'équipe de suivi de scolarisation** ;
- aux **conditions d'accueil des élèves en situation de handicap** (accessibilité des locaux...).

Pour ce faire :

- il joue le **rôle de personne-ressource** auprès des enseignants à travers l'analyse des difficultés de l'élève en situation de handicap et la recherche du fonctionnement le plus adapté ;
- il est le **conseiller technique des inspecteurs, des chefs d'établissement et des directeurs d'école** (aides pratiques dans la mise en œuvre du PPS et dans le cas de situations complexes) ;
- il est l'**interlocuteur privilégié des familles comme des différents partenaires** (MDPH, services de soins...) pour ce qui concerne la scolarisation des élèves en situation de handicap.

SUIVI DES ELEVES NOTIFIES

Quel suivi ?

Equipe éducative

- Principal + CPE
- Professeur principal
- AESH
- Parents / élève



En fonction des besoins



Rédaction d'un compte-rendu
d'équipe éducative

Equipe de Suivi de Scolarité (ESS)

- ERSH
- Principal + CPE
- AESH
- Parents / élève
- Professionnels qui suivent l'élève



Au moins une fois par an
et/ou en fonction des besoins



Rédaction d'un GEVASCO

FORMALISATION DES PPS

Mise en œuvre du PPS

Adaptations et aménagements mis en place en fonction des besoins de l'élève

Méthodes et outils pour apprendre

Organisation spatiale temporelle et matérielle

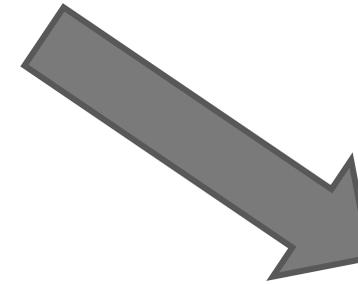
- Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction de la nature des activités
- Mettre en place un temps majoré, une priorisation ou une diminution du nombre de questions dans les évaluations écrites
- Accorder un temps majoré à l'écrit et/ou pour les épreuves pratiques
- Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (ex. : lenteur, surcharge, attention, concentration, ...) en acceptant de différer, segmenter, limiter l'activité
- Accepter l'utilisation du surligneur, crayon à papier

Communication

- Donner les consignes à l'oral
- Etayer l'élève dans la compréhension de l'objectif d'apprentissage et dans la planification des étapes pour l'atteindre (ex: fiche de procédure)
- Valoriser systématiquement les réussites, même partielles
- Travailler la formulation des consignes de manière à éviter la double tâche

Adaptation méthodologique

- Privilégier les évaluations à l'oral
- Limiter l'écrit, la copie (ex. : synthèse du cours, photocopie le texte, ...)
- Séquencer les consignes complexes
- Ne pas pénaliser l'orthographe et le soin dans les travaux écrits.
- Maintenir l'attention de l'élève par des sollicitations régulières (ex. : attirer son attention sur un élément, lui





Actualités

Bourse de collège

Fiche de renseignements

Mes documents

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Parcours inclusif

Liens utiles

Livret de parcours inclusif

N° : 1E9K5PPZJX | créé le 31 août 2022

Enseignant responsable :

Aménagements pédagogiques

Méthodes et outils pour apprendre

Disciplines

Organisation spatiale temporelle et matérielle

- Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction de la nature des activités
- Mettre en place un temps majoré, une priorisation ou une diminution du nombre de questions dans les évaluations écrites
- Accorder un temps majoré à l'écrit et/ou pour les épreuves pratiques
- Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (ex. : lenteur, surcharge, attention, concentration, ...) en acceptant de différer, segmenter, limiter l'activité
- Accepter l'utilisation du surligneur, crayon à papier
- Permettre à l'élève de choisir ses outils (ex. : cahier, classeur, trieur, pochette à rabats, petits carreaux, ...)
- Permettre l'utilisation du téléphone mobile
- Permettre l'utilisation d'une clef USB